

Remplissez ce formulaire et joignez-en une copie à votre déclaration. Pour obtenir des précisions, lisez le verso.

Impôt de Terre-Neuve

Inscrivez le montant de la ligne 11 de l'annexe 1 si vous avez utilisé la **méthode A**,
ou le montant de la ligne 23 de l'annexe 1 si vous avez utilisé la **méthode B**

Taux de l'impôt de Terre-Neuve					1
Impôt de base sur le revenu de Terre-Neuve : ligne 1 multipliée par 62 %	x	62 %			2
Surtaxe de Terre-Neuve	=				3
(Ligne 3 moins 250 \$) x 6 % (si négatif, inscrivez « 0 »)					4
(Ligne 3 moins 7 050 \$) x 10 % (si négatif, inscrivez « 0 »)	+				5
Ligne 4 plus ligne 5	=				6
Impôt sur le revenu de Terre-Neuve rajusté : ligne 3 plus ligne 6					7
Crédit provincial pour impôt étranger, s'il y a lieu, selon le formulaire T2036	-				8
Ligne 7 moins ligne 8					9
Inscrivez le résultat à la ligne 428 de votre déclaration.					9
					Impôt de Terre-Neuve

Crédits de Terre-Neuve

Crédit d'impôt pour contributions politiques

Total des contributions politiques de Terre-Neuve versées en 2000		6175			10
Crédit calculé au verso de ce formulaire (maximum 500 \$)					11
Impôt de Terre-Neuve selon la ligne 9					12
Inscrivez le montant le moins élevé : ligne 11 ou ligne 12.					13
					Crédit d'impôt pour contributions politiques

Crédit d'impôt pour capital de risque

Montant du crédit selon le formulaire NFETC-1		6177			14
Impôt de Terre-Neuve selon la ligne 9					15
Crédit d'impôt pour contributions politiques selon la ligne 13	-				16
Ligne 15 moins ligne 16	=				17
Inscrivez le montant le moins élevé : ligne 14 ou ligne 17					18
Ligne 13 plus ligne 18	+				18
Inscrivez le résultat à la ligne 479 de votre déclaration.					19
					Crédits de Terre-Neuve

Renseignements sur l'impôt et les crédits de Terre-Neuve

Impôt de Terre-Neuve

Remplissez ce formulaire si vous étiez résident de Terre-Neuve ou du Labrador à la fin de l'année. L'expression **à la fin de l'année** signifie, selon le cas :

- le 31 décembre 2000;
- si vous avez émigré du Canada en 2000, la date de votre départ;
- pour une personne décédée en 2000, la date de son décès.

Si vous avez tiré un revenu d'une entreprise ayant un établissement stable à l'extérieur de Terre-Neuve ou du Labrador, remplissez le formulaire T2203, *Impôts provinciaux et territoriaux pour 2000 – Administrations multiples*, avant de remplir le formulaire NF428.

Vous devez également remplir le formulaire NF428 si vous étiez un non-résident du Canada en 2000 et si vous avez gagné un revenu d'emploi à Terre-Neuve ou au Labrador ou un revenu d'une entreprise ayant un établissement stable dans cette province.

Crédits de Terre-Neuve

Crédit d'impôt pour capital de risque

Vous pouvez demander ce crédit d'impôt pour des actions admissibles que vous avez acquises en 2000 ou dans les 60 premiers jours de 2001. Inscrivez à la ligne 14 du formulaire NF428 le montant du crédit figurant sur le formulaire NFETC-1, *Newfoundland Equity Tax Credit*, établi par le ministère des Finances de Terre-Neuve et du Labrador.

Vous pouvez reporter aux sept années suivantes ou aux trois années passées les crédits d'impôt pour capital de risque que vous n'avez pas utilisés. Cependant, vous ne pouvez pas reporter un montant à une année avant 2000.

Utilisez le tableau suivant pour calculer le montant inutilisé que vous pourriez reporter aux années futures.

Crédit d'impôt pour contributions politiques

Vous pouvez déduire une partie des contributions que vous avez versées en 2000 à un parti politique enregistré de Terre-Neuve, à une association enregistrée de circonscription électorale de cette province ou à un candidat indépendant officiel à la députation à l'Assemblée législative de cette province durant la période d'élection.

Pour chaque contribution, vous devez joindre à votre déclaration sur papier un reçu officiel signé par le représentant du parti politique ou de l'association de circonscription électorale, ou par l'agent officiel du candidat indépendant. Si vous utilisez IMPÔTNET, conservez vos reçus pour pouvoir les produire sur demande.

Comment demander ce crédit

Inscrivez le montant de vos contributions à la ligne 10 et déterminez le montant du crédit à inscrire à la ligne 11 comme suit :

- si vos contributions **ne dépassent pas 100 \$**, utilisez la colonne 1;
- si vos contributions **dépassent 100 \$ mais pas 550 \$**, utilisez la colonne 2;
- si vos contributions **dépassent 550 \$ mais pas 1 150 \$**, utilisez la colonne 3;
- si le total de vos contributions **dépasse 1 150 \$**, inscrivez 500 \$ à la ligne 11.

	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	
Inscrivez le montant de vos contributions				A
	- 0	- 100,00	- 550,00	B
Ligne A moins ligne B	=	=	=	C
	x 75 %	x 50 %	x 33,33 %	D
Ligne C multipliée par le pourcentage de la ligne D	=	=	=	E
	+ 0	+ 75,00	+ 300,00	F
Ligne E plus ligne F	=	=	=	G
Inscrivez le résultat à la ligne 11 au recto.				

Crédit d'impôt pour capital de risque inutilisé

Montant de la ligne 14 au recto		A
Montant de la ligne 18 au recto	-	B
Ligne A moins ligne B	=	C

Joignez le formulaire NFETC-1 à votre déclaration sur papier ou, si vous utilisez IMPÔTNET, conservez-le pour pouvoir le fournir sur demande.